



## 16ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>15017</b>   | <b>De Mme Corinne Vignon ( Renaissance - Haute-Garonne )</b>                         | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b>               |  | <b>Ministère attributaire &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b> |
| <b>Rubrique &gt; animaux</b>   | <b>Tête d'analyse &gt; Lutte contre le trafic d'importation de viande de brousse</b> | <b>Analyse &gt; Lutte contre le trafic d'importation de viande de brousse.</b>                |
| Question publiée au JO le : <b>13/02/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la lutte contre le trafic de viande de brousse, viande d'animaux sauvages (pangolin, singe, porc-épic...), importée illégalement par voies aériennes en France. Ce trafic classé parmi les trois activités illégales les plus lucratives au monde alimente celui des espèces sauvages et est une menace pour la sécurité sanitaire du pays. En 2021, sur le seul terminal 2 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle une dizaine de tonnes de viande de brousse ont été saisies. Dans ce terminal seuls 20 agents, sans équipement nécessaire, officient pour un flux de 24 000 passagers. Ces derniers estiment pouvoir saisir seulement 10 % du flux. Par manque d'effectifs et de moyens, les contrôles opérés sur tout le territoire par les agents des douanes et de l'Office français de la biodiversité (OFB) ne permettent pas de mettre un terme aux importations illégales. Cette viande non soumise à des contrôles sanitaires augmente grandement les risques de zoonoses. La chauve-souris est par exemple un réservoir du virus Ebola. Il est également nécessaire de relever le niveau de pénalisation du trafic illégal d'espèces au même niveau que celui du trafic de drogues ou d'armes et renforcer la formation et les moyens mis à la disposition des agents des douanes dans les aéroports sont indispensables, en particulier à Roissy-Charles-de-Gaulle. L'aéroport représente à lui seul plus de la moitié des enregistrements des saisies dans les aéroports français. Aussi, face à ce fléau, elle lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage de mettre en place une expérimentation d'ouverture de tous les bagages afin de mesurer l'ampleur de ce trafic et quelles mesures il entend prendre pour y mettre un terme.